



## DNB Session 2018 - Aménagement des épreuves

publié le 26/09/2017

A La Roche Posay, le 15 septembre 2017

Note aux parents d'élèves des classes de troisième

### Objet : DNB - session 2018

Madame, Monsieur,

Les candidats aux examens de l'enseignement scolaire présentant un handicap tel que défini à l'article L114 du code de l'action sociale et des familles peuvent demander à bénéficier d'aménagements des conditions d'épreuves.

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat du collège ou à imprimer à partir du site internet du rectorat de l'académie de Poitiers : <https://www.ac-poitiers.fr> à la rubrique "examens-VAE", puis "mesures destinées aux candidats handicapés".

Les dossiers doivent être complétés et transmis à la CDAPH (22 rue Guillaume VII Le Troubadour – CS 40625 86022 POITIERS cedex) **en lettre suivie au plus tard le 20 octobre 2017.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

S. LENOIR

Principale

Cette note a été distribuée aux élèves le 15.09.2017. Un coupon réponse est à remettre pour le 20 septembre 2017.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.